## LES HOTELS BAVEREZ S.A.

2, place des Pyramides 75001 PARIS Capital € 10.127.050 – Code NAF 5510 Z R.C.S. PARIS 572 158 558

> ISIN : FR 0007080254 Mnémonique : ALLHB NYSE Alternext Paris



Communiqué: Paris, le 25 mars 2021 – complément de la publication du 25 février 2021

## Détail de l'Index de l'Egalité Professionnelle

Conformément au Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail, et en application du **Décret n° 2021-265 du 10 mars 2021**, la société Les Hôtels Baverez annonce avoir calculé et déclaré son Index de l'Egalité Professionnelle à partir des cinq indicateurs suivants dont les résultats sont :

- 1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, par tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelles, sur un maximum de 40 points :
  - 2020:31
  - 2019:33
  - 2018:35
- 2. Ecart dans les augmentations individuelles entre les hommes et les femmes, sur un maximum de 20 points :
  - 2020 : 5
  - 2019:20
  - 2018:20
- 3. Ecart dans les promotions entre les hommes et les femmes, sur un maximum de 15 points :
  - 2020:5
  - 2019:15
  - 2018:15
- 4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congés maternité, sur un maximum de 15 points :
  - 2020 : non calculable
  - 2019 : non calculable
  - 2018 : non calculable
- 5. Equilibre entre le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations, sur un maximum de 10 points :
  - 2020:10
  - 2019:10
  - 2018:10

Soit un total sur 100 points (ou 85 indices calculables):

- 2020 : 60 (51) - 2019 : 92 (78) - 2018 : 94 (80)

Le résultat obtenu par la société au titre des rémunérations et éléments de l'année 2020 s'élève à 60 sur 100 points.

Lorsque nous le comparons aux notes obtenues les années précédentes, nous constatons un fort décrochage à mettre en lien avec la situation de l'année 2020.

Ce résultat est en dessous du seuil requis de 75 sur 100 mais provient de la fermeture des établissements de la société depuis le 17 mars 2020. Des mesures correctives seront prises dès que possible à la réouverture des établissements encore fermés à ce jour.